



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Redevances pour occupation du domaine public - RTE - Année 2026

DEL-2026-080

Numéro de la délibération : DEL-2026-080

Nomenclature ACTES : Divers

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 29 juin 2026

Date de convocation du conseil : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, M. Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Alexandre DESHAYES donne procuration à M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX donne procuration à Mme Alexandra LE NY, M. Frédéric MAGUET donne procuration à M. Bertrand LE TADIC, M. Sébastien QUERO donne procuration à M. Roger BERNON

Redevances pour occupation du domaine public - RTE - Année 2026

Rapport de Roger BERNON

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2333-105-1 modifié par le décret n° 2023-797 du 18 août 2023 ;

Vu le décret n°2023-797 du 18 août 2023 relatif aux redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité et du gaz ;

Vu la lettre de RTE (Le réseau de transport d'électricité) en date du 21 avril 2026 ci-annexée ;

Vu la commission finances, performance publique et administration générale du 18 juin 2026 ;

Considérant que l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport d'électricité donne lieu au versement de redevances en fonction de la longueur en mètre des lignes de transport d'électricité installées ou remplacées sur le domaine communal ;

L'état de la redevance due par Le réseau de transport d'électricité s'établit comme suit :

- ROPDP - au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages de transport d'électricité sur la commune conformément à l'article R2333-114-1 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2023-797 du 18 août 2023.

Formule de calcul : $(0,7 \times L)$

L est la longueur exprimée en mètre des lignes de transport d'électricité installées et remplacées par RTE sur le domaine public communal au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Soit pour la ville de Pontivy :

L = 458,71 m

ROPDP 2026 : 321,10 €

La redevance d'occupation due par RTE s'élève à 321,10 €.

Nous vous proposons :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder au recouvrement de cette redevance 2026 en établissant un titre de recettes ;
- **De VALIDER** le calcul de cette redevance due par l'opérateur conformément aux modalités pratiques précitées.

La délibération est adoptée à l'unanimité

LE MAIRE
Soizic PERRAULT



Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

Fait à Pontivy, le 29 juin 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Alicia Le Moing, the Secretary of the Session.

